

Mercredi 6 décembre 2017

## **Assemblée générale de l'APCMA**

### **Réforme de l'apprentissage, programmes d'actions ambitieux : le réseau des CMA se mobilise sur tous les fronts, au cœur de tous les territoires, pour construire l'avenir de l'artisanat**

*L'APCMA, tête de réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, présidée par Bernard Stalter, tient aujourd'hui son Assemblée générale. La séance officielle ce matin a été l'occasion d'accueillir Muriel Pénicaud « au sein du secrétariat d'Etat en charge de l'artisanat » ainsi que l'appelle Bernard Stalter « Notre réseau est opérateur de l'Etat sur tous les sujets qui touchent à l'entreprise artisanale, à l'aménagement des territoires et à la formation dans les métiers de l'artisanat. Nous avons la volonté d'être un partenaire mobilisé et constructif pour éclairer le gouvernement dans ses choix et ses options stratégiques. Nous avons en commun la volonté de réussir pour la France. L'ensemble des élus du réseau se mobilise sur des sujets clés, tels que l'apprentissage, pour en faire des victoires au service de nos entreprises » déclare Bernard Stalter.*

#### **Le réseau des CMA trait d'union entre les acteurs de l'apprentissage**

Avec 70 % des apprentis qui trouvent un emploi sept mois après la fin de leur apprentissage, l'apprentissage est un formidable levier d'action. Près d'un million et demi de jeunes demeurent sans emploi ni qualification en France en 2017, il y a des bacheliers sans affectation, le personnel qualifié fait défaut dans toutes les professions alors qu'il y a des entreprises à transmettre... Pour Bernard Stalter, « cette situation est à la fois un véritable gâchis pour notre jeunesse, un problème de cohésion nationale mais également une aberration économique. Il est essentiel d'attirer des jeunes vers ce mode de formation ».

« Avec nos partenaires stratégiques que sont les Régions, en lien étroit avec les branches professionnelles et l'Education nationale, avec l'éclairage de nos partenaires européens, nous pouvons relever les défis d'un apprentissage moderne et créateur d'emplois dans les territoires » affirme Bernard Stalter. Car le réseau des CMA est un partenaire des territoires au service de leurs développements : « nous sommes dans tous les départements, en hyper proximité avec le terrain et nous devons nous rapprocher davantage encore des collectivités locales pour travailler en bonne complémentarité » souligne le président de l'APCMA.

Pour lever les freins, il faut opérer un changement dans notre manière de voir l'apprentissage. « Former plus vite, de façon plus moderne, en intégrant le numérique, développer la formation à distance, la modularisation des parcours, tels sont les axes de notre feuille de route pour les cinq ans à venir. Au sein du réseau des CMA, la modernisation de l'apprentissage est déjà une réalité » affirme le président de l'APCMA.

« Nous avons entendu la volonté du gouvernement de faire de l'apprentissage un enjeu national. Le réseau des CMA est un partenaire actif. Les chambres de métiers et de l'artisanat sont à pied d'œuvre pour mobiliser leurs CFA dans cette dynamique. Ce Livre blanc de l'apprentissage, fruit des réflexions des élus et agents des CMA, est une de nos contributions à la mobilisation générale en faveur de l'emploi et de la relance économique » déclare Bernard Stalter.

#### **Sept propositions concrètes, opérationnelles et innovantes pour une réforme ambitieuse de l'apprentissage**

- **Fluidifier et numériser le parcours de l'apprenti en travaillant avec le ministère de l'Éducation Nationale et les services des conseils régionaux** pour une **plus grande flexibilité** et une **plus grande adaptation aux besoins des entreprises et des apprenants** (entrée et sortie permanente, supports numériques, individualisation, modularisation...).
- **Mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise** en créant, avant la signature du contrat, un « **sas de préparation à l'apprentissage** » en CFA, pour tout public (scolaire, demandeur d'emploi, public en reconversion...) à partir de 15 ans et sans limite d'âge : mise à niveau éventuelle des connaissances, du savoir-être, découverte des entreprises du secteur de l'artisanat, confirmation du projet professionnel

- **Choisir son orientation et non la subir** : les CMA demandent à être reconnues comme un **partenaire à part entière du service public régional de l'orientation**. Leur offre de service étendue en matière d'orientation (stages de découvertes des métiers, centre d'aide à la décision...) doit être proposée dans le cadre des **centres d'information et d'orientation – CIO** –, en lien avec les compétences des Régions en la matière
- **Créer un salaire minimum légal de l'apprenti : une rémunération adaptée aux nouveaux profils des apprentis** sur le seul critère du niveau de diplôme préparé, et ce quel que soit l'âge, et laisser aux branches, via les conventions collectives, la possibilité de proposer des conditions plus avantageuses et à l'Etat et aux Régions de compléter ce salaire par des aides.
- **Valoriser le rôle et la fonction de maître d'apprentissage par l'attribution de points de retraite complémentaires**
- **Financer réellement l'apprentissage par la taxe d'apprentissage grâce à une plus juste répartition et une réaffectation des fonds de la part hors quota pour financer efficacement les CFA** dont les chambres de métiers et de l'artisanat ont la responsabilité.
- **Simplifier le cadre juridique du contrat d'apprentissage en préservant ses spécificités** : les objectifs et les publics visés par **les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation** doivent être clairement réaffirmés, les financements associés strictement fléchés et le cadre juridique simplifié

### **Un budget raisonné au service d'un programme d'actions ambitieux et réaliste**

**Développer l'emploi et la formation en renforçant l'apprentissage** comme mode privilégié d'acquisition du geste professionnel et de la culture métiers, est l'un des deux axes, au même titre que **faire du numérique un outil incontournable** de l'adaptation de l'entreprise artisanale et du réseau des CMA au monde moderne, du **programme de mandature** de l'APCMA. Adopté en septembre dernier, cette feuille de route a pour objectif de répondre à deux enjeux majeurs pour les prochaines années : développer les services pour sans cesse mieux accompagner les entreprises artisanales, de leur création à leur transmission et accompagner les entreprises mais aussi le réseau dans la révolution numérique qui est en cours.

Le **budget primitif pour 2018**, adopté le mardi 5 décembre, fixe pour chacun de ces axes de mandature **l'engagement clair de l'APCMA**. « *Nous avons un cap. Nous avons un programme d'actions ambitieux et réaliste. Nous avons déterminé les crédits. Nous allons maintenant passer à l'action en faisant preuve d'intelligence collective à défaut de pouvoir compter sur des ressources plus importantes* » indique Bernard Stalter regrettant que « *lorsque l'Etat nous prive d'une partie de la taxe versée par les entreprises artisanales, il nous conduit à réduire nos actions en faveur de l'accompagnement de ces mêmes entreprises* ».

---

#### **Contact presse**

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - [squenel@apcma.fr](mailto:squenel@apcma.fr)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) - [www.apcma.fr](http://www.apcma.fr)